

Mesure des préjudices subis par les patients dans les hôpitaux canadiens

Au Canada, les patients des hôpitaux s'attendent à recevoir des soins sécuritaires, et la plupart du temps, c'est le cas. Or, malgré les efforts des professionnels de la santé pour assurer la sécurité des patients, certains subissent une forme ou une autre de préjudice par suite des soins qu'ils reçoivent. La sécurité des patients et les préjudices pouvant survenir pendant leur séjour à l'hôpital ont suscité de plus en plus de préoccupations au cours des 10 dernières années.

Des représentants des gouvernements, d'organismes nationaux et provinciaux, de régions sanitaires et d'hôpitaux, de même que les patients, unissent leurs efforts afin d'accroître la sécurité dans les hôpitaux. De plus, le suivi et la déclaration des événements préjudiciables jouent un rôle essentiel dans les initiatives d'amélioration. Par le passé, la déclaration des préjudices se faisait sur une base volontaire et était axée sur des risques précis, les infections par exemple. Aucune mesure n'a permis d'obtenir un aperçu des préjudices subis dans les hôpitaux canadiens — jusqu'à maintenant.

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et l'Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP) ont élaboré une nouvelle mesure des préjudices subis par les patients dans les hôpitaux canadiens. Que nous a-t-elle révélé sur la situation au Canada?

Selon les résultats de cette mesure, en 2014-2015,

- Un préjudice potentiellement évitable a été signalé dans plus de 138 000 hospitalisations au Canadaⁱ, ce qui représente une hospitalisation sur 18 ou 5,6 % des hospitalisations.
- Parmi les victimes, environ 20 % ont subi plus d'un préjudice pendant leur séjour à l'hôpital.

i. Le total du Canada exclut le Québec et certains diagnostics liés à la santé mentale.



Autres ressources

Les produits complémentaires suivants sont offerts sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- rapport
- rapport technique
- infographie



Contactez-nous

Renseignements sur les données :

patientsafety@icis.ca

Demandes des médias :

media@icis.ca

La mesure englobe 31 types de préjudices (voir la figure), chacun étant associé à des pratiques fondées sur des données probantes qui permettent de réduire la fréquence des préjudices. À noter que la mesure ne couvre pas tous les événements préjudiciables survenant dans les hôpitaux, mais seulement ceux qui correspondent à au moins un des 31 types de préjudices sélectionnés. Seuls les préjudices survenus après l'admission et qui ont nécessité un traitement ou un séjour prolongé à l'hôpital sont inclus dans les données. La mise à jour de la mesure est relativement simple, car le calcul repose sur des données administratives recueillies régulièrement par l'ICIS.

À elle seule, la mesure ne permet pas de réduire les préjudices. Une [ressource d'amélioration](#) a donc été mise sur pied pour les hôpitaux; elle établit un lien entre les 31 types de préjudice et les pratiques exemplaires qui permettraient de réduire la fréquence de ces événements. Les cliniciens peuvent y trouver des renseignements sur les moyens d'accroître la sécurité des patients selon les différents types de préjudice. Cette ressource permettra également aux équipes de soins de passer moins de temps à chercher des solutions et plus de temps à les appliquer.

Aucune mesure ou personne ne peut, à elle seule, garantir des soins sécuritaires. C'est au moyen de la collaboration et des pratiques fondées sur des données probantes que les Canadiens bénéficieront de soins sécuritaires. Voilà pourquoi les cliniciens, les dirigeants des hôpitaux, les responsables de la qualité et de l'aide à la prise de décisions, ainsi que les patients et leur famille doivent tous contribuer.

Figure Cadre conceptuel des préjudices à l'hôpital

